

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 28 Mars 2014

L' an 2014 et le 28 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , exceptionnellement par mesure de sécurité à la salle des fêtes de Messas , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

**Présents** : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : GIRAULT Martine, MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, LORGEOU Hervé, PARMENTIER Alain, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 24/03/2014

**Date d'affichage** : 24/03/2014

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Loiret  
le : 24/03/2014

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. GONET Grégory

**Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

Détermination du nombre d'adjoints

• **réf : D-2014-022 : Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de madame CHAUVIERE, élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Madame CHAUVIERE a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Elle propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Elections Maire/Adjoints**

Le résultat des élections est le suivant :

Maire : Shiva CHAUVIERE (pour 15, contre 0, abs 0)

Premier adjoint : Hervé LORGEOU (pour 15, contre 0, abs 0)

Deuxième adjoint : Florence THEVOT (pour 14, contre 1, abs 0)

Troisième adjoint : Cyrille GOSSET (pour 15, contre 0, abs 0)

Séance levée à 19:50

En mairie, le 29/03/2014  
Le Maire  
Shiva CHAUVIERE